

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 MARS 2015

DELIBERATION N° DEL003-15

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20150302-DEL003-15-DE
Date de télétransmission : 06/03/2015
Date de réception préfecture : 06/03/2015

L'an deux mille quinze, le 2 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 février 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V.GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARÈS, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Georges MORIN en date du 02/03/15)

M. Andy DUSSERRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Avenant n°3 au marché relatif au lot 01 – Voirie pour l'aménagement des rues de la Plaine, Pasteur et de l'Isère.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le marché relatif aux travaux d'aménagement des rues de la Plaine, Pasteur et de l'Isère a été lancé en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Cette consultation a été décomposée en 2 lots distincts. Le marché est composé d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle. Il a été notifié le 27/03/2014.

Après analyse, le lot 01 – Voirie a été attribué à l'entreprise Eiffage pour un montant total de 466 751,16 € HT.

Ce marché a déjà fait l'objet de 2 avenants :

- avenant n°1 (sur la tranche ferme) en plus-value de 21 006,23 € HT
- avenant n°2 (sur la tranche conditionnelle) en moins-value de 34 163,62 € HT

Le troisième avenant concerne des prix nouveaux relatifs à des prestations nouvelles. En prévision de la réalisation de la deuxième tranche du programme de Bouygues « Les Villas des fleurs », il est nécessaire de réaliser les attentes des réseaux liés à ce projet.

Cette modification entraîne un avenant n°3 en plus-value de 10 200,91 € HT.

Le nouveau montant du marché suite à l'avenant n°3 est de 463 794,68 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer l'avenant n°3 au lot 01 – Voirie et à procéder à sa notification,
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 23 du budget 2015.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 23 voix pour et 6 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 02 mars 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI